

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 MARS 2025****Date de convocation :**

06/03/2025

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Thierry COMES, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Raphaël LOPEZ (pouvoir à Jérôme PARRILLA), Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS) Evelyne FUENTES (pouvoir à Armande IGLESIAS), Yasmine SEBAHOUI (pouvoir à Alain MARGALET),

Absents : Marielle ALONSO, Matias ROBIN, Valérie CRIBELLET, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE
M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2025.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants ;

VU le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

VU les lois de finances annuelles ;

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2025, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2016 à 2020	Taux 2021 et 2022	Taux 2023 et 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,92 %	23,92 % (+20,10 % du CD66)	44,02 %	44,02 %
Taxe d'habitation	16,57 %	/	16,57 % (rés. II)	16,57 % (rés. II)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,61 %	50,61 %	50,61 %	50,61 %

DONNE pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n°1259 COM.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 mars 2025

Le Maire

William BURGHOFFER





COMMUNE : 088 ILLE SUR TET
 ARRONDISSEMENT : 66 PRADES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PRADES

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 177 221	44,02	109,39	7 296 000	3 211 699	44,02	3211699
Taxe foncière non bâties (TFNB)	289 061	50,61	121,21	289 000	146 263	50,61	146263
Taxe d'habitation (TH)	1 520 851	16,57	51,56	1 124 200	186 280	16,57	186280
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	3 544 242	3 544 242		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024 >>>	Taux de référence de TH 2025 >>>	Taux de majoration 2024 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 >>>	Produit référence 2025 (col.4 x col.2 x col.3) >>>	Taux de majoration voté 2025 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025) >>>
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	3 544 242 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	64 614			54 551	0	0	152 170	271 335

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	3544242	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	271 335	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	3815577
-------------------------------------------------------	---------	---	-------------------------------------------------------------------------	---------	---	-----------------------------------------------------------------	---------

A PERPIGNAN

Le 13 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 XAVIER DENY

Le 17/03/2025
 Pour la Commune,
 Le Maire,



Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération.

Accusé de réception en préfecture
 066-216600882-20250318-2025-21-D-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2025
 Date de réception préfecture : 18/03/2025